



Réforme des retraites des personnels hospitalo-universitaires

Communiqué de presse

Paris, le 23 mai 2024

La conférence des présidents de CME de CHU a constamment soutenu une réforme des retraites des personnels hospitalo-universitaires afin de rattraper l'injustice qui leur est faite depuis 1958 du fait de l'absence de cotisation sur leurs émoluments hospitaliers. Par un communiqué de presse du 5 mars 2024, elle s'est jointe aux conférences des doyens pour exprimer sa position sur cette réforme, en particulier en ce qui concerne le taux de cotisation, le rachat des services auxiliaires, l'intégration des périodes de thèse et de mobilité, le maintien pour une durée transitoire de l'abondement à un compte épargne retraite pour les plus anciennes générations.

Elle partage donc les préoccupations exprimées par de nombreux hospitalo-universitaires et estime que des ajustements seront donc nécessaires.

Toutefois, la conférence des présidents de CME de CHU estime qu'une grève des examens cliniques objectifs et structurés (Ecos) fait peser sur les étudiants une incertitude et un surcroît de stress qui n'est pas acceptable. Alors que de toutes parts, nous remontent des signaux d'alarme sur l'importance du mal être de ces étudiants, qui impose la plus grande vigilance sur les risques qui pèsent sur leur santé, ils appellent les hospitalo-universitaires à renoncer à cette grève et à poursuivre leurs objectifs légitimes par la négociation.